



ACIPENSER BAERI

Nom communs : Esturgeon sibérien

Catégorie : FAUNE

Famille : *Acipenseridae*

Milieu : Eau douce

Origine géographique : Europe de l'Est

Nom Anglais : Siberian sturgeon

Auteur : Brandt, 1869

Introduction en France : Métropole

MODALITÉS DE GESTION

Pas de méthode de gestion connue actuellement.

MODALITÉS D'INTRODUCTION EN FRANCE ET IMPACTS DOCUMENTÉS

L'Esturgeon sibérien a été introduit en Europe en aquaculture pour la production de caviar. En France, les premières observations datent de 1975 et de 1987 (Poulet, 2010). Lors de la tempête de 1999, plusieurs milliers de juvéniles et 7 femelles fécondées de plus de 7 kilos se sont échappées dans la Gironde. Leur taux de survie et les impacts sur la population d'Esturgeon européen (*Acipenser sturio*), ne sont pas connus ([CITES, sans date](#) et [Gollasch et al., 2006](#)).

L'introduction d'*Acipenser baeri* dans les milieux naturels peut poser des problèmes de compétition et d'hybridation avec l'Esturgeon européen (*Acipenser sturio*), espèce indigène menacée et réglementée.

L'espèce peut également transmettre des pathogènes, mais aucune étude sur ces impacts n'est disponible actuellement ([CITES, sans date](#)).

Répartitions :

[En France](#)

[En Europe](#)

Contributions :

Date de rédaction : 20/06/2016, version 1

PRODUCT DESCRIPTION

Pas de retour d'expérience de gestion disponible actuellement.[CITES](#)

[FAO](#)

[INPN](#)

[DAISIE](#)

[Keith P., Persat H., Feunteun E. & Allardi J. \(coords\). 2011. Les poissons d'eau douce de France. Biotope, Mèze; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris \(collection Inventaires et biodiversité\), 552 pp.](#)

[Agence de l'eau Adour-Garonne. 2001. Introduction accidentelle de l'esturgeon sibérien dans le complexe fluvio estuarien Gironde, Garonne, Dordogne. Surveillance de la dissémination, évaluation des risques. 41 pp.](#)

[Gollasch S., Cowx IA., Nunn AD. 2008. Environment impacts of alien species in aquaculture. Analysis of the impacts of alien species on aquatic ecosystems. Impasse project. 150 pp.](#) Espèce interdite d'introduction : [arrêté du 20 mars 2013 fixant en application de l'article R. 432-6 du code de l'environnement la liste des espèces de poissons non représentées dont l'introduction à d'autres fins que scientifiques peut être autorisée par le préfet](#)

[Espèce inscrite sur l'Annexe B du règlement d'application de la Convention de Washington au sein de l'Union européenne](#) (permis d'importation obligatoire).

CITATION

GT IBMA. 2016. *Acipenser baeri*. Base d'information sur les invasions biologiques en milieux aquatiques. Groupe de travail national Invasions biologiques en milieux aquatiques. UICN France et Onema.

